REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 076 DU 23 MARS 2021 PORTANT NOMINATION DES CADRES A L'AUTORITE DE REGULATION DES SECTEURS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ENERGIE « AREEN »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat :

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/1159 du 05 novembre 2018 portant Statuts de l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie « AREEN » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/086 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;



DECRETE:



<u>Article 1</u>: Est nommé Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie « AREEN » :

Monsieur Balthazar NGANIKIYE.

Article 2 : Est nommé Directeur Technique à l'AREEN :

Monsieur Didace NDIVYARIYE.

Article 3: Est nommée Directeur Administratif et Finances à l'AREEN:

Madame Yvonne NIBITANGA.

Article 4: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

<u>Article 5</u>: Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 mars 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE,

Alain-Guillaume BUNYONI Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES,

Ir. Ibrahim UWIZEYE.